



## Avis sur la politique de handicap

Le CSE Central constate que la politique handicap de France Télévisions repose sur une base solide et structurée :

- Le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés (BOETH : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) a fortement progressé pour atteindre 8,72 % en 2025 (743 salariés), au-delà de l'obligation légale de 6 %.
- La répartition femmes/hommes parmi les BOETH est quasi équilibrée.
- L'accord handicap et son avenant, adossés à une enveloppe pérenne (420 k€/an), couvrent l'ensemble du parcours : recrutement, intégration, maintien dans l'emploi, recours au secteur protégé, mesures concrètes (congés spécifiques, aides au transport, etc.).
- La convention Agefiph et les actions de sensibilisation (DuoDay, campagnes internes) vont dans le sens d'une politique inclusive et durable.

Malgré ces avancées, le CSE Central souhaite attirer l'attention de la direction sur plusieurs risques :

- Le vieillissement marqué de la population handicapée
- Environ 73 % des BOETH ont plus de 50 ans, dont plus de 28 % au-delà de 60 ans.
- Sans projection fine des départs à la retraite et des recrutements, le taux d'emploi pourrait se dégrader à moyen terme.
- Les inaptitudes définitives sont en hausse, les reclassements limités
- Environ 55 salariés/an sont déclarés définitivement inaptes, avec très peu de reclassements.

Cela traduit un besoin de prévention renforcée de la désinsertion professionnelle (détection précoce, visites de pré-reprise, accompagnement des arrêts longs, études de poste, etc.).

En outre, le bilan handicap ne détaille pas les types d'aides et d'aménagements (matériel, organisation, horaires, formation...).

Cette absence d'information limite la capacité des élus à comprendre les pratiques, à identifier les manques et à orienter les salariés.

Le rapport de l'expert mentionne également une couverture inégale des relais handicap et une communication perfectible.

Les salariés ne sont pas toujours suffisamment informés des droits, dispositifs d'accompagnement, appui pour les dossiers MDPH, notamment pour les handicaps invisibles.

Au regard de ces constats, les élus du CSEC reprennent les préconisations formulées dans le rapport, et demandent à la direction de les mettre en œuvre :

- Prévenir les inaptitudes et la désinsertion professionnelle
  - o Systématiser la visite de pré-reprise dès 1 mois d'arrêt, suivre les arrêts répétés, informer les salariés à 30 et 90 jours.
  - o Former managers, RH et élus à la détection des signaux faibles et au maintien dans l'emploi.



- o Rendre le comité de maintien dans l'emploi réactif et se fixer un objectif chiffré de reclassements, en intégrant aussi les déficits cognitifs légers et les troubles psychiques.
- Renforcer la formation des acteurs internes
  - o Former les managers sur le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés.
  - o Former les référents handicap, ainsi que les représentants du personnel, sur leurs rôles et les droits des travailleurs handicapés.
- Cartographier et consolider les relais handicap
  - o S'assurer que tous les sites et directions disposent d'un relais handicap identifié.
  - o Clarifier leur mission et ajouter les contacts utiles (médecine du travail, assistance sociale, Cap Emploi, Agefiph).
- Mieux documenter le maintien dans l'emploi dans les bilans CSE
  - o Détailler les types d'aides et d'aménagements, les coûts et durées moyennes, les partenaires mobilisés.
  - o Intégrer des projections : départs en retraite, recrutements, besoins futurs d'aménagement.
- Mieux accompagner les salariés dans la déclaration de handicap
  - o Rendre permanent l'outil d'autodiagnostic et communiquer dessus.
  - o Mettre en avant l'aide aux dossiers MDPH et les sensibilisations des collectifs de travail, en garantissant la confidentialité.
  - o Construire un argumentaire clair sur les droits et protections, à intégrer notamment dans les documents d'embauche.
- Favoriser l'intégration des jeunes en situation de handicap en passant par un développement plus poussé de l'alternance avec si possible la pérennisation des contrats à l'issue de l'alternance.

Le CSE Central demande que ces préconisations du rapport soient mises en œuvre et suivies, et souhaite recevoir des réponses écrites et argumentées, qui seront évoquées lors d'une prochaine réunion.

**Adopté à l'unanimité des 24 votants**

**Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SNJ s'associent.**

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2026